



QUE DOIS-JE SAVOIR LORSQUE J'INSCRIS MES ENFANTS AUX PROGRAMMES D'ASSISTANCE SOCIALE? MISE A JOUR MARS 2021

Des programmes tels que Medicaid, CHIP, ACA Marketplace Coverage, School Breakfast & Lunch, WIC et SNAP ("food stamps") aident vos enfants à mener une vie plus saine. Vous pouvez vous demander si l'utilisation de ces programmes de santé et de nutrition par votre enfant aura une incidence sur votre statut d'immigrant ou votre demande de carte verte. Ce document fournit des réponses aux questions fréquemment posées pour vous aider à prendre de bonnes décisions pour votre famille.

Si mon enfant bénéficie d'une assistance sanitaire ou nutritionnelle, cela rendra-t-il plus difficile l'obtention d'une carte verte ?

Non. Les programmes de santé et de nutrition ne sont pas pris en compte dans les demandes de carte verte, à l'exception des soins de longue durée (comme une maison de retraite) payés par le gouvernement. Les prestations de santé ou d'alimentation dont bénéficient vos enfants ou d'autres membres de votre famille sont différentes des prestations que vous recevez vous-même. Inclure votre nom dans la demande de votre enfant ne signifie PAS que vous avez demandé des prestations pour vous-même.

Dois-je donner mes informations lorsque je demande des prestations pour mon enfant ? Vous devrez fournir certains de vos renseignements. La demande exige des renseignements sur le revenu de tous les membres de votre famille, même s'ils ne demandent pas de prestations pour eux-mêmes. Toutefois, vous n'aurez pas à fournir de numéro de sécurité sociale ni d'informations sur votre statut d'immigrant si vous ne demandez des prestations que pour vos enfants. Vous pouvez laisser ces sections vides.

Devrai-je rembourser le gouvernement pour les prestations utilisées par mon enfant citoyen américain ?

Non. Si votre enfant a droit à des prestations, votre famille n'aura pas à rembourser ces prestations à l'avenir.

Les informations que je fournis dans une demande pour mon enfant seront-elles utilisées pour l'application des lois sur l'immigration ?

Non. Les renseignements que vous fournissez dans la demande ne seront utilisés que pour déterminer l'admissibilité de votre enfant et pour gérer le programme. Ces informations ne peuvent pas être communiquées aux services d'immigration.

Que se passe-t-il si je suis sans papiers ? Si vous êtes sans papiers et que vous faites une demande pour votre enfant ou un autre membre de votre famille, vous ne devez fournir aucune information sur votre statut d'immigration. Vous pouvez plutôt dire ou écrire : "Je ne fais pas de demande pour ce programme pour moi-même".

Le fait de recevoir une aide COVID-19 ou une aide en cas de pandémie rendra-t-il plus difficile l'obtention d'une carte verte ?

Non. Le seul type d'aide qui pourrait être pris en compte dans votre demande de carte verte est l'aide financière permanente et les soins de longue durée payés par le gouvernement. Le fait de recevoir une aide COVID-19 et une aide à court terme en cas de pandémie n'affectera pas votre statut ou votre demande d'immigration. Cela inclut les tests COVID-19, les traitements, les vaccins, les chèques de relance, les aides financières ponctuelles, le P-EBT et les crédits d'impôt pour enfants.

Protecting Immigrant Families Michigan:

<https://michiganimmigrant.org/protecting-immigrant-families-michigan>